

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Lédignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 avril 2026

Date d'affichage : le 2 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 54

Votants : 54 + 2 = 56

Votants par procuration : 2

Absents excusés : 0

Absents : 0

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, PINCHARD Philippe, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, MONEL José.

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. DREVON Nicolas

M.SOULIER Cyril à M. TRINQUIER Gilles

Mme MEUNIER Hélène à M. WITSCHGER Olivier (à partir de la 4ème vice-présidence)

M. SALA Michel à M. CRUVEILLER Fabien (à partir de la 7ème vice-présidence)

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h30

Délibération n°034/2026 : Election des vice-présidents

Le Président annonce que suite à la détermination du nombre de vice-présidences, il convient de procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est rappelé que, conformément aux articles L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, les vice-Présidents sont élus :

- au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- que si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'élection des vice-Présidents.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Président fait appel à candidature pour la 1^{ère} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 1^{ère} vice-présidence :

- Monsieur Stephan BERTO

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Stephan BERTO	52

Monsieur Stephan BERTO ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 2^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 2^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Nicolas DREVON

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 12
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 43
Majorité absolue : 22

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Nicolas DREVON	43

Monsieur Nicolas DREVON ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 3^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 3^{ème} vice-Présidence :

- Madame Virginie AGNIEL

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 5
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Virginie AGNIEL	51

Madame Virginie AGNIEL ayant obtenu la majorité absolue, est élue 3^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Madame Hélène MEUNIER quitte la séance et donne procuration à Monsieur WITSCHGER Olivier

Le Président fait appel à candidature pour la 4^{ème} vice-présidence

Se présentent à la candidature de la 4^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Bernard CAUVIN
- Monsieur Laurent GAUBIAC

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 54
Majorité absolue : 28

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Bernard CAUVIN	26
Laurent GAUBIAC	28

Monsieur Laurent GAUBIAC ayant obtenu la majorité absolue, est élu 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 5^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 5^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Cyril MOH

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 9
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 45
Majorité absolue : 23

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Cyril MOH	45

Monsieur Cyril MOH ayant obtenu la majorité absolue, est élu 5^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 6^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 6^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Aurélien MARTINEZ

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 12
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Aurélien MARTINEZ	42

Monsieur Aurélien MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue, est élu 6^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Monsieur SALA Michel quitte la séance et donne procuration à Monsieur CRUVEILLER Fabien

Le Président fait appel à candidature pour la 7^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 7^{ème} vice-Présidence :

- Madame Stéphanie LAURENT

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 7
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Stéphanie LAURENT	48

Madame Stéphanie LAURENT ayant obtenu la majorité absolue, est élue 7^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 8^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 8^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Laurent MARTIN

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 11
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 43
Majorité absolue : 22

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Laurent MARTIN	43

Monsieur Laurent MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, est élu 8^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 9^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 9^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Lionel JEAN

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 8
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 47
Majorité absolue : 24

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Lionel JEAN	47

Monsieur Lionel JEAN ayant obtenu la majorité absolue, est élu 9^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 10^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 10^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Philippe CASTANON

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 11
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 43
Majorité absolue : 22

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Philippe CASTANON	43

Monsieur Philippe CASTANON ayant obtenu la majorité absolue, est élu 10^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 11^{ème} vice-présidence

Se présentent à la candidature de la 11^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Joël ROUDIL
- Madame Delphine SEGURA

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de bulletins nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Joël ROUDIL	16
Delphine SEGURA	37

Madame Delphine SEGURA ayant obtenu la majorité absolue, est élue 11^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le Président fait appel à candidature pour la 12^{ème} vice-présidence

Se présente à la candidature de la 12^{ème} vice-Présidence :

- Monsieur Robert CONDOMINES

Il est procédé au vote conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 susvisés.
Puis, il est procédé immédiatement au dépouillement.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 56
Nombre de bulletins blancs : 10
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 46
Majorité absolue : 24

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Robert CONDOMINES	46

Monsieur Robert CONDOMINES ayant obtenu la majorité absolue, est élu 12^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



PIÉMONT
CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 13.04.2026
- de la publication : 13.04.2026

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com